

Carte nationale d'identité sécurisée

Personne mineure

Première demande

Bénéficiaire

Le mineur doit obligatoirement être présent au guichet lors du dépôt du dossier et accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

La carte est remise au mineur en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Il est possible de demander une carte d'identité pour tout mineur quel que soit son âge, à condition qu'il soit de nationalité française.

Si l'enfant possède un passeport en cours de validité (électronique ou biométrique)	Si l'enfant ne possède pas de passeport en cours de validité
- Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur	- Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur
- Passeport sécurisé de l'enfant	- Justificatif d'état civil du demandeur : Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation, datant de moins de 3 mois (demande à faire à la mairie du lieu de naissance)
- - -	- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas pour démontrer la nationalité française : un justificatif de nationalité française est à fournir (sauf si vous êtes né en France et que l'un au moins de vos parents est né en France)
- Livret de famille	- Livret de famille
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande	- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Si divorce ou séparation : Jugement	- Si divorce ou séparation : Jugement
- 2 photographies d'identité identiques, récentes, en couleurs, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	- 2 photographies d'identité identiques, récentes, en couleurs, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
- Justificatif de domicile ou de résidence (de moins de 3 mois)	- Justificatif de domicile ou de résidence (de moins de 3 mois)

Durée de validité :

10 ans

A savoir :

Les originaux des pièces à fournir doivent être présentés

Renouvellement

Bénéficiaire

Le mineur doit obligatoirement être présent au guichet lors du dépôt du dossier et accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

La carte est remise au mineur en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Il est possible de demander une carte d'identité pour tout mineur quel que soit son âge, à condition qu'il soit de nationalité française.

L'ancienne carte d'identité est sécurisée (plastifiée)	L'ancienne carte d'identité est cartonnée mais l'enfant possède un passeport sécurisé (électronique ou biométrique)	L'enfant possède seulement une carte d'identité cartonnée
- Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur	- Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur	- Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur
- L'ancienne carte d'identité de l'enfant	- L'ancienne carte d'identité de l'enfant	- L'ancienne carte d'identité de l'enfant
- - -	- Passeport sécurisé de l'enfant	- Justificatif d'état civil du demandeur : Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation, datant de moins de 3 mois (demande à faire à la mairie du lieu de naissance)
- - -	- - -	- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas pour démontrer la nationalité française : un justificatif de nationalité française est à fournir (sauf si vous êtes né en France et que l'un au moins de vos parents est né en France)
- Livret de famille	- Livret de famille	- Livret de famille
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande	- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande	- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Si divorce ou séparation : Jugement	- Si divorce ou séparation : Jugement	- Si divorce ou séparation : Jugement
- 2 photographies d'identité identiques, récentes, en couleurs, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	- 2 photographies d'identité identiques, récentes, en couleurs, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	- 2 photographies d'identité identiques, récentes, en couleurs, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
- Justificatif de domicile ou de résidence (de moins de 3 mois)	- Justificatif de domicile ou de résidence avec nom et adresse de l'enfant (de moins de 3 mois)	- Justificatif de domicile ou de résidence (de moins de 3 mois)

Durée de validité :

10 ans

A savoir :

Les originaux des pièces à fournir doivent être présentés.

Retrait de la nouvelle carte sur présentation de l'ancienne carte.

Perte ou vol

Bénéficiaire

Le mineur doit obligatoirement être présent au guichet lors du dépôt du dossier et accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).

La carte est remise au mineur en présence d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Il est possible de demander une carte d'identité pour tout mineur quel que soit son âge, à condition qu'il soit de nationalité française.

Si le mineur possède un passeport sécurisé (électronique ou biométrique)	Si le mineur ne possède pas de passeport sécurisé
- Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur	- Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur
- Déclaration de perte ou de vol	- Déclaration de perte ou de vol
- 25 € en Timbre Fiscal	- 25 € en Timbre Fiscal
- Passeport sécurisé de l'enfant (électronique ou biométrique) valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou un passeport non sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans	- Justificatif d'état civil du demandeur : Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation, datant de moins de 3 mois (demande à faire à la mairie du lieu de naissance)
- - -	- Si l'acte de naissance présenté ne suffit pas pour démontrer la nationalité française : un justificatif de nationalité française est à fournir (sauf si vous êtes né en France et que l'un au moins de vos parents est né en France)
- Livret de famille	- Livret de famille
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande	- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande
- Si divorce ou séparation : Jugement	- Si divorce ou séparation : Jugement
- 2 photographies d'identité identiques, récentes, en couleurs, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	- 2 photographies d'identité identiques, récentes, en couleurs, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
- Justificatif de domicile ou de résidence (de moins de 3 mois)	- Justificatif de domicile ou de résidence (de moins de 3 mois)

Durée de validité :

10 ans

A savoir :

Les originaux des pièces à fournir doivent être présentés

